

Section 22

Motion 1

La section 22 est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique. La revalorisation nécessaire des carrières scientifiques au CNRS doit se faire au travers d'un plus grand nombre de promotions et d'une revalorisation des débuts de carrière.

17 Oui, 1 non, 1 Abst.

Motion 2

Dans le contexte actuel de création et d'attribution des primes, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 22 décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles 2010.

14 oui, 4 non, 1 Abst